

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FlixBus FRANCE SARL
Raison sociale de l'entreprise	FlixBus FRANCE SARL
Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Vannes(Gare routière de Vannes Avenue Favrel et Lincy, 56000 Vannes)
Destination ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Lorient (Gare routière de Lorient 5 Cours de Chazelles 56100 Lorient)
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire Vannes - Lorient
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1heure 10 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence hebdomadaire

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

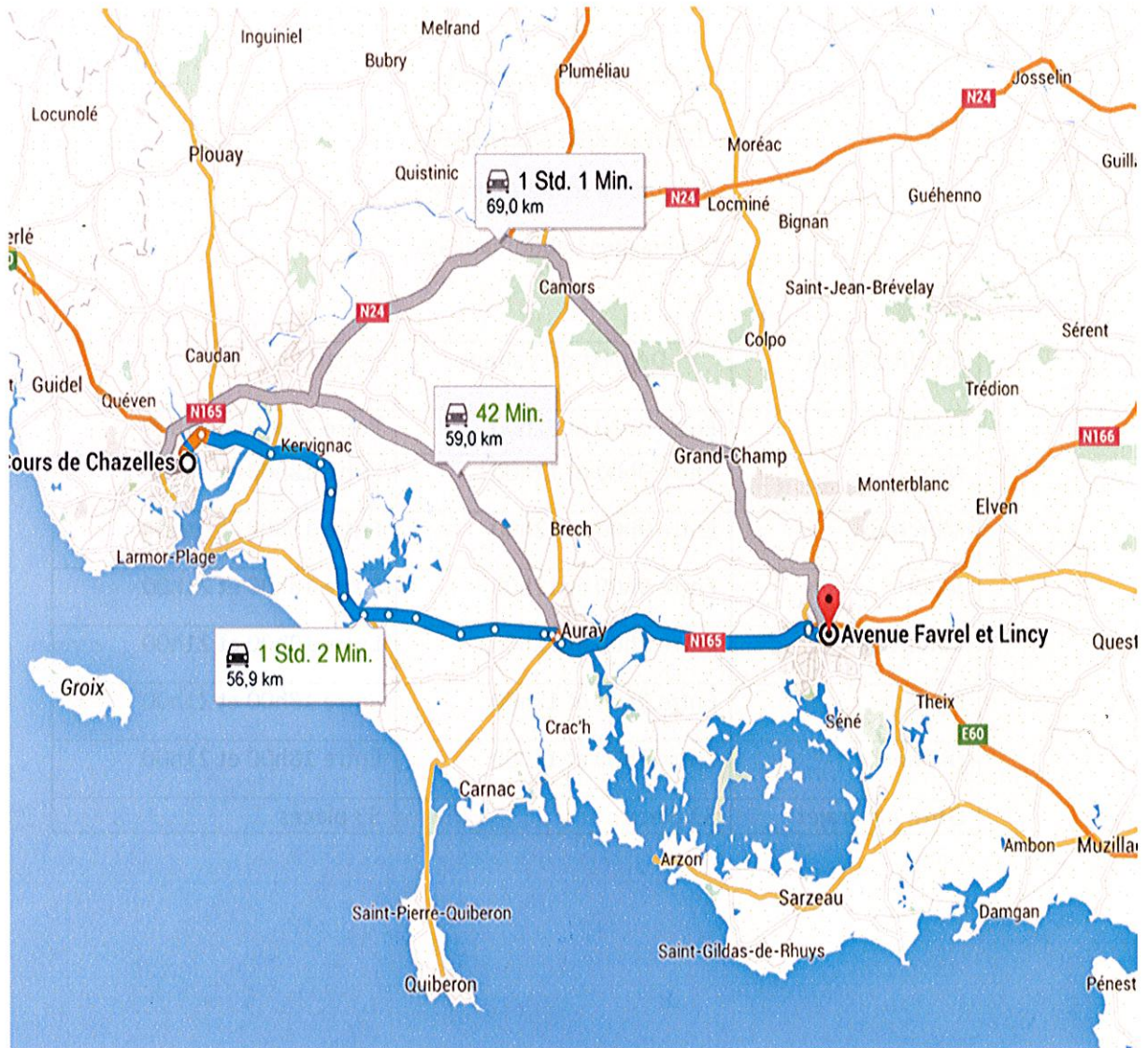
² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Pièce jointe numéro 1

Tronçon Vannes - Lorient

Itinéraire envisagé Vannes - Lorient



Pièce jointe numéro 2

Tronçon Vannes - Lorient

Fréquence hebdomadaire

14 passages hebdomadaires

Jour/Itinéraire	Départs de Vannes	Départs Lorient
Lundi	Entre 9h00 et 12h00	Entre 18h00 et 21h00
Mardi	Entre 9h00 et 12h00	Entre 18h00 et 21h00
Mercredi	Entre 9h00 et 12h00	Entre 18h00 et 21h00
Jeudi	Entre 9h00 et 12h00	Entre 18h00 et 21h00
Vendredi	Entre 9h00 et 12h00	Entre 18h00 et 21h00
Samedi	Entre 9h00 et 12h00	Entre 18h00 et 21h00
Dimanche	Entre 9h00 et 12h00	Entre 18h00 et 21h00
Offre par trajet	53 places	53 places